

<https://snetap-fsu.fr/IPEF-entretien-professionnel-2016.html>



IPEF : entretien professionnel 2016

- Métiers - Ingénieur.e IAE IPEF - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des IAE, IPEF -



Date de mise en ligne : dimanche 8 janvier 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- [Note de gestion relative à la campagne des entretiens professionnels et de formation et de répartition des réductions d'ancienneté des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts relevant des MEEM-MLHD et du MAAF, au titre de l'année de référence 2016](#)

Intervention de la FSU lors du **CTM** du 15 décembre dernier : Dans le cadre de l'harmonisation des supports de compte rendu d'entretien professionnel entre le corps des administrateurs civils et celui des **IPEF**, le **CTM** devait s'exprimer sur le document projet (déjà proposé au **CTM** MEM).

La délégation FSU est intervenue sur le cas particulier des IPEF en enseignement, pour lesquels ce support de compte rendu (tout comme celui utilisé précédemment d'ailleurs) s'avère inadaptée aux missions qu'ils exercent. L'effectif du corps concerné est faible (environ 70 agents) mais il convient de ne pas les exclure de fait d'un dispositif d'importance pour les carrières.

En effet, pour la partie du guide destinée à la description du poste et surtout pour ce qui concerne le bilan, il est clair que les critères d'évaluations objectifs d'une mission d'enseignement sont impossibles à déterminer, sauf à considérer qu'on choisisse d'utiliser des chiffres de réussite aux examens, ou la qualité du recrutement, ou encore leur participation ou non aux instances des **EPL** ! Seules quelques missions spécifiques et non obligatoires (Animation de réseau « Coopération Internationale », Référent « Enseigner à Produire Autrement ») peuvent s'y prêter.

Il a été également précisé que lors de la campagne d'entretiens précédente, les dates butoir pour leur réalisation n'ont toujours pas été respectées par les chefs de service, les repoussant parfois jusqu'au mois de juin, alors qu'ils devaient être bouclés le 31 mars.

A ces remarques, le SRH du **MAAF** a répondu que ce document guide serait adossé à une note de service, précisant comme auparavant les éléments de calendrier, mais aussi les spécificités concernant certains postes, dont l'enseignement, afin d'éclairer le supérieur hiérarchique sur l'utilisation à faire des différentes rubriques, voire d'en laisser certaines de côté car inadaptées.

Par ailleurs, il veillera scrupuleusement au respect des dates d'entretiens par les directeurs.

En outre, et s'agissant de l'ensemble des agents concernés, il a été réclamé que soit insérée une rubrique libre en fin du bilan de l'année écoulée, permettant ainsi de faire état des freins et éléments de l'environnement dans lequel s'exercent les missions, afin de contextualiser le propos.)

Les documents susceptibles de répondre à ces différentes interrogations et demandes n'étant pas fournis lors de ce **CTM**, la délégation FSU s'est abstenue sur ce point. Les représentants **CGT** et **FO** se sont associés à ce vote.

Votre représentante IPEF : Sylvie Verdier